

Loi n° 43 - 2012 du 29 décembre 2012
portant règlement définitif du budget de l'Etat, exercice 2009

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2009 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

LIBELLE	RESSOURCES	CHARGES
A- OPERATION A CARACTERE DEFINITIF	1 339 750 887 912	1 239 994 227 264
Résultat: (Excédent des ressources sur les charges)	+99 756 660 648	
Solde du budget général	+99 756 660 648	
B- OPERATIONS A CARACTERE PROVISoire		
Fonds de réserves pétrolières		64 274 017 426
Fonds forestier	1 927 877 845	1 281 099 896
Résultat global d'exécution	+36 129 421 171	

Article 2 : Le montant définitif des recettes du budget général de l'Etat de l'exercice 2009 est arrêté à 1.339.750.887.912 francs CFA.

Le détail ayant trait aux recettes se trouve dans le tableau A annexé à la présente loi.

Le détail ayant trait aux recettes se trouve dans le tableau A annexé à la présente loi.

Article 3 : Le montant définitif des dépenses du budget général de l'Etat de l'exercice 2009 est arrêté à 1.239.994.227.264 francs CFA.

Le détail ayant trait aux dépenses se trouve dans le tableau B annexé à la présente loi.

Article 4 : Le résultat de l'exécution du budget général de l'Etat de l'exercice 2009 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

(en francs CFA)

Recettes :	1 339 750 887 912
Dépenses :	1 239 994.227 264
Résultat du budget général :	+ 99 756 660 648

Article 5 : Le résultat global d'exécution au titre de l'exercice 2009 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

(en francs CFA)

Excédent au titre des opérations définitives.....	+99 756 660 648
Opérations des comptes spéciaux :	- 63 627 239 477
RESULTAT GLOBAL D'EXECUTION :	+ 36 129 421 171

Article 6 : Le résultat d'exécution indiqué à l'article 4 ci-dessus est décomposé et affecté de la manière suivante :

- 64.274.017.426 francs CFA au compte de stabilisation des recettes pétrolières ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.
- 35.482.643.222 francs CFA au compte de résultat ouvert dans les écritures du directeur général du trésor.

Article 7 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

43 - 2012 Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2012



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,
des finances, du plan, du portefeuille
public et de l'intégration,



Gilbert ONDONGO.-

Tableau A : Récapitulatif des recettes définitives de l'Etat

Nature des recettes	Prévisions	Recouvrement	Taux
<u>RECETTES FISCALES</u>			
- Impôts et taxes intérieurs	276 752 000 000	291 237 106 844	105,23%
- Droits et taxes de douanes	61 000 000 000	66 532 800 659	109,07%
<u>RECETTES DU DOMAINE, DES SERVICES ET DU PORTEUILLE</u>			
- Revenus du domaine	957 801 000 000	917 796 431 246	95,82%
- Provisions pour investissements diversifiés	17 486 000 000	16 581 663 917	94,83%
- Recettes des services	17 800 000 000	15 443 109 685	86,76%
- Produits financiers	30 000 000 000	12 856 029 254	42,85%
<u>RESSOURGES EXTERNES</u>			
Emprunts d'Etat	11 445 000 000	1 001 299 737	8,75%
- Dons	30 555 000 000	18 302 446 570	59,90%
Total recettes définitives	1 402 839 000 000	1 339 750 887 912	95,50%

Tableau B : Récapitulatif des dépenses définitives de l'Etat

Nature des dépenses	Prévisions	Ordonnancements	Taux
<u>Dette publique</u>			
- Service de la dette	293 527 000 000	249 230 964 752	84,91%
<u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</u>			
- Dépenses de personnel	175 038 000 000	176 619 291 404	100,90%
- Dépenses des biens et services	164 106 000 000	146 136 458 234	89,05%
- Charges communes	27 000 000 000	27 188 854 266	100,70%
<u>TRANSFERTS ET INTERVENTIONS</u>			
- Transferts hors contribution	228 718 000 000	152 182 518 870	66,54%
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			
- Sur ressources internes	472 450 000 000	469 332 393 431	99,34%
- Sur ressources externes (hors dons)	11 445 000 000	1 001 299 737	8,75%
- Sur dons	30 555 000 000	18 302 446 570	59,90%
Total dépenses définitives	1 402 839 000 000	1 239 994 227 264	88,39%